

\* Centenaire de la  
Légion d'Honneur

Olympiades de la jeunesse

# \* Métier d'infirmier



# \* Un contexte particulier

- \* Un métier centré sur l'Homme à tous les âges de la vie
- \* Maladie
- \* Handicap
- \* Fin de vie
- \* Promotion de la santé

# \* Différents secteurs d'activités

- \* Hôpitaux et cliniques dans les services de soins (services de médecine, chirurgie, réanimation, urgence, bloc opératoire, consultations, psychiatrie, gériatrie...),
- \* Centres de rééducation,
- \* Établissement scolaire,
- \* Centres de soins, dispensaires, associations, centre de prévention,
- \* Exercice libéral, à domicile,
- \* Maisons de retraite ou service de maintien à domicile des personnes âgées,
- \* Entreprises,
- \* Armée, Sapeurs-Pompiers, SMUR, humanitaire...

# \* Compétences infirmières

- \* Observer → le patient, son environnement
- \* Communiquer → avec le patient, son entourage, l'équipe
- \* Analyser → la situation du patient, des situations de travail
- \* Organiser → les soins, la journée, une sortie de patient...
- \* Collaborer → avec les autres professionnels
- \* Réaliser → les soins
- \* Évaluer → la qualité des soins effectués
- \* Prévenir → les risques
- \* Promouvoir → la santé
- \* Accompagner → le patient, les familles, la fin de vie,
- \* Former → les nouveaux professionnels
- \* Rechercher → des données professionnelles

# \* Rôles

\* Au regard du décret d'actes et d'exercice infirmier n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du Code de la Santé Publique et modifiant certaines dispositions de ce code, l'infirmier peut exercer certaines activités:

\* <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005822264/>

# \* Rôles

## Rôle propre

- Effectuer les soins d'hygiène de la personne soignée
- Aider à la mobilisation
- Aider à la prise des repas
- Surveiller de l'état clinique de la personne soignée : observation, prise des constantes (tension artérielle, température, pouls, fréquence respiratoire)
- Prévenir des complications telles que l'escarre, la phlébite
- ...

## Rôle prescrit

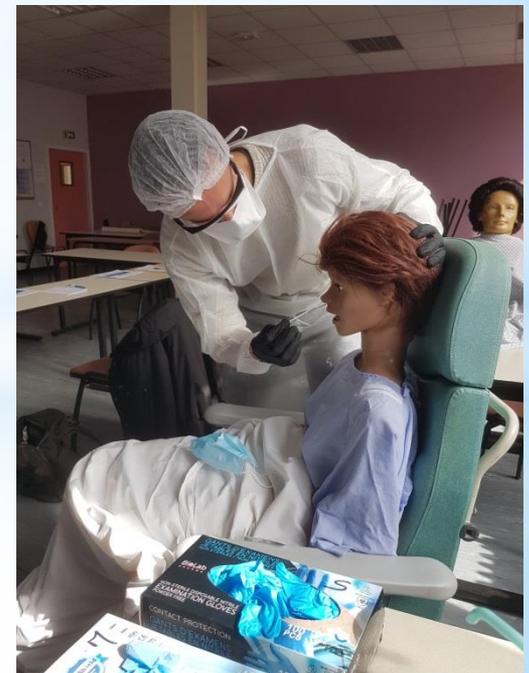
- Effectuer des soins sur prescription médicale :
  - Perfusion
  - Réfection de pansement
  - Pose de sonde urinaire
  - Administration de traitement
  - Prise de sang et injections
- ...

# \* Conditions de travail

- \* Variables selon les secteurs d'activité.
- \* Horaires irréguliers (matin, après-midi, nuit)
- \* Amplitudes horaires variables : 8h-10h-12h
- \* Jours fériés / week-end possibles
- \* Salaire : 1800 euros net environ (primes incluses sauf WE et jours fériés et sans le prélèvement à la source)

# \* Evolutions

- \* Participation à des projets de service
- \* Participation instances institutionnelles
- \* Référent « douleur » « hygiène » ...
- \* Etre tuteur de stage
- \* Participer à la formation IFSI/IFAS



# \* Spécialisations

## \* Puéricultrice :

- 1 an de formation
- La formation peut suivre immédiatement l'obtention du D.E.

## \* Infirmière anesthésiste

- 2 ans de formation
- Ne peut se faire qu'après 2 années d'exercice professionnel infirmier.

## \* Infirmière de bloc opératoire :

- 18 mois de formation
- Ne peut se faire qu'après 2 années d'exercice professionnel infirmier.

## \* Cadre de santé : management/formation

- 1 an de formation
- Ne peut se faire qu'après 4 ans d'exercice professionnel infirmier

# \* Spécialisations

## \* Infirmier de Pratique Avancée :

- Expérience de 3 ans
- Formation de 2 ans
- Grade Master
- Le diplôme d'infirmière de pratique avancée peut s'inscrire dans une des thématiques suivantes :
  - Les pathologies chroniques stabilisées et les polypathologies courantes en soins primaires
  - L'oncologie et l'hémato-oncologie
  - La maladie rénale chronique, la dialyse, la transplantation rénale
  - La psychiatrie et santé mentale

# \* Qualités

- \* Responsable
- \* Respectueux
- \* Honnête
- \* Organisé
- \* Rigoureux
- \* Empathique
- \* Dynamique
- \* Ouvert aux autres



# \* Mentions légales

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Versailles et à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Rambouillet.